

U20 : GRILLE PROVISoire
Notation individuelle attribuée par un membre de la commission

Centre d'examen:

Date: _____ **Horaire début d'épreuve :** _____ **Horaire de fin d'épreuve:** _____

Compétences/indicateurs	Barème	Numéro des candidats					
C.35 Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme Respect des conditions et préparation: <ul style="list-style-type: none"> • De sécurité • De confort pour le modèle • Préparation adaptée de la chevelure selon les exigences de la technique • Sélection des produits Maîtrise de la technique : <ul style="list-style-type: none"> • Protocole de réalisation adapté au résultat attendu • Gestuelle adaptée au résultat attendu • Imprégnation correcte des zones à transformer • Qualité de rinçage Respect des temps : <ul style="list-style-type: none"> • De réalisation • De pause (notice d'emploi) Qualité du résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Conformité de la transformation par rapport au projet • Mise en valeur du résultat, de la modification de la forme • Respect de la chevelure 	/2						
	/8						
	/2						
	/3						

Pénalité : *zéro à C35 si les 213 de la chevelure ne sont pas transformés

Sous total C.35	/ 15 points						
C.33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires <ul style="list-style-type: none"> • Technique gestuelle maîtrisée • Utilisation rationnelle des produits • Respect du protocole 							
Sous total C.33	/ 3 points						
C.42 Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique <ul style="list-style-type: none"> • Appréciation du résultat (Voir analyse résultat sur projet) 							
Sous total C.42	/ 2 points						
TOTAL	/ 20 points						

Nom et signature du membre jury :

Qualité : Professionnel Enseignant

BPCOIFFURE	GRILLE D'ÉVALUATION
E2/U20 - Modification durable de la forme	Session 2018
Durée : 02 h 00	Coefficient : 5
	Page 1/1